

AFFAIRE N° 15.

OBJET : Acquisition au titre de la Zone d'Intervention Foncière d'un terrain de 603 m2 cadastré section AT n° 272 sis ruelle du Couvent, appartenant à Monsieur CHARLOT Serge Marc, en vue de la création d'une voie nouvelle et d'un espace vert public entre le Boulevard de la Source et l'Avenue Hubert Delisle.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai cru devoir exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain de 603 m2 cadastré section AT n° 272, sis ruelle du Couvent, à l'intérieur d'un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols, pour la création d'une voie nouvelle et d'un espace vert public destinés à relier les bas de Bellepierre au quartier de la Source, dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté de Bellepierre dont le dossier de création vous est présenté par ailleurs.

Après négociation avec le propriétaire, Monsieur CHARLOT Serge Marc, un accord est intervenu sur le prix de 80 000 Frs, inférieur au seuil de consultation des Services Fiscaux.

Je vous demande de bien vouloir confirmer la décision prise et m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget Communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x